



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Poitiers, le 19 Novembre 2015

**COUR D'APPEL DE POITIERS**  
*Place Alphonse Lepetit*  
*B.P. 527*  
**86020 POITIERS CEDEX**  
tél : 05.49.50.22.34  
fax : 05.49.50.22.51

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL**  
**PRÈS LA COUR D'APPEL DE POITIERS**

A

**M. Stéphane DEVOUGE**  
**61 avenue Daniel Hedde**  
**17202 ROYAN CEDEX**

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer de votre inscription triennale sur la liste des experts judiciaires de la Cour d'Appel de Poitiers pour l'année 2016 et les deux années suivantes sous les rubriques suivantes :

A-01.01 Améliorations foncières  
A-01.05 Estimations foncières  
C-01.28 Topométrie  
C-02.01 Bornage, délimitation, division de lots  
C-02.03 Gestion d'immeuble - Copropriété

à l'exclusion des autres rubriques qui auraient pu être demandées initialement.

Aux termes de l'article 6 de la loi n° 71-498 du 29 juin 1971 modifiée, vous devez prêter serment lors de votre inscription sur la liste des experts.

Je vous invite en conséquence à vous présenter le **11 JANVIER 2016** au siège de la Cour d'Appel de Poitiers, dans la grande salle d'audience (porte G) afin que votre prestation de serment soit reçue à l'audience tenue à **14 heures 00** par la Première Chambre de la Cour d'Appel. Votre attention doit être appelée, à cet égard, sur les difficultés habituelles de stationnement dans le centre de la ville de Poitiers.

A l'issue de l'audience, une rencontre sera organisée par un Conseiller à la Cour d'Appel au cours de laquelle il vous sera remis, pour faciliter l'exécution des missions qui vous seront confiées, un dossier comprenant une notice résumant les principales obligations de l'expert judiciaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P. LE PROCUREUR GÉNÉRAL,

Stéphane CHASSARD  
Substitut Général

Bordeaux, le 5 janvier 2015

Le Conseiller d'État,  
Président de la Cour administrative  
d'appel de Bordeaux

à

Monsieur Stéphane DEVOUGE  
61 avenue Daniel Hedde  
17202 ROYAN CEDEX

Objet : votre demande d'inscription au tableau des experts de la cour administrative d'appel de Bordeaux et des tribunaux administratifs du ressort

J'ai le plaisir de vous informer qu'après avis de la commission prévue à l'article R.221-10 du code de justice administrative, j'ai décidé de vous inscrire au tableau des experts dans les spécialités suivantes :

- C.2.1. - Bornage, délimitation, division de lots
- C.2.2 - Estimations immobilières

Vous voudrez bien noter que :

- cette inscription est effectuée pour une durée probatoire de trois ans, à l'issue de laquelle vous devrez, **avant le 15 septembre 2017**, présenter une demande de réinscription.
- il vous appartient d'informer sans délai la Cour ([secretariat-caabordeaux@juradm.fr](mailto:secretariat-caabordeaux@juradm.fr)) de tout changement intervenu dans votre situation, au regard des éléments pris en compte lors de votre demande d'inscription, ou de toute modification à apporter à la déclaration d'intérêts.
- Un **rapport d'activité** recensant les missions d'expertise exercées pour les juridictions administratives (liste des rapports déposés et des missions en cours) ainsi que les **actions de formation suivies** (en précisant les organismes qui les ont dispensées) devra être communiqué à la Cour ([secretariat-caabordeaux@juradm.fr](mailto:secretariat-caabordeaux@juradm.fr)) avant la fin de chaque année civile.



Anne GUÉRIN